

Mesdames et Messieurs les  
Conseillers communautaires,

À Andernos-les-Bains,  
le 3 novembre 2023

**Objet :** Convocation au Conseil communautaire du 10 novembre 2023  
**N/Réf :** BL/EGH/ML/CD – N° **1685**

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires,

Comme convenu, j'ai le plaisir de vous convier, à la réunion du Conseil communautaire le :

**Vendredi 10 novembre 2023 à 17 h 30**  
**Salle du Domaine des Colonies – 46 avenue des Colonies**  
**Andernos-les-Bains**

Cette réunion sera consacrée au choix des lieux d'implantation des espaces aquatiques du territoire et se déroulera **en deux temps bien distincts** :

- De 17H30 à 18H30 : **en séance de travail** entre conseillers communautaires (en l'absence du public et de la presse),
- Et à partir de 18H30 : **en séance délibérative**.

Vous trouverez en pièce jointe les fichiers ci-dessous :

- L'ordre du jour ;
- Une note de synthèse comprenant les projets de délibérations ainsi qu'un lien vous permettant d'accéder directement aux annexes correspondantes ;
- Un modèle de pouvoir.

L'intégralité du dossier de séance est également accessible depuis <https://extranetelus.coban-atlantique.fr/> à l'aide de vos identifiants (votre adresse mail et votre mot de passe).

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, l'expression de ma sincère considération.

Le Président  
Bruno LAFON



**NB :** Pour prévenir une situation de conflit d'intérêt, je vous invite à déclarer au Secrétariat général, à réception de la présente convocation, les sujets susceptibles de vous mettre en position de conflit et de donner pouvoir sans consigne de vote pour ces sujets.

Pour rappel, ces conflits peuvent naître :

- d'une part, d'activités exercées par les élus depuis les cinq années précédant l'élection : des activités professionnelles et qui ont donné lieu à rémunération ou contrepartie financière de leurs participations aux organes dirigeants d'un organisme privé ou public, ainsi que de leurs participations financières dans le capital d'une société d'activités bénévoles, leurs fonctions et mandats électifs d'activités de consultant ;
- mais d'autre part, du fait de fonctions, mandats électifs et activités professionnelles exercées à la date de l'élection par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vendredi 10 novembre 2023 à 18 h 30**

**Salle de réunion du Domaine des Colonies à Andernos-les-Bains**

### ORDRE DU JOUR

| N°   | DÉLÉGATION   | TITRE  | RAPPORTEUR   |
|--|--|--|--------------|
| <i>Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du mardi 26 septembre 2023</i> |  |  |              |
| 01   | <b>TRAVAUX –<br/>EQUIPEMENTS ET<br/>GRANDS PROJETS</b> | Secteur Nord – Choix d'emplacement d'un équipement aquatique | M. ROSAZZA   |
| 02   |  | Secteur Sud – Choix d'emplacement d'un équipement aquatique  |              |
| 03   |  | Equipements aquatiques de la COBAN – Lancement opérationnel  |              |
| 04   | <b>QUESTIONS<br/>DIVERSES</b>                          | Décisions du Bureau communautaire                            | LE PRESIDENT |